

AVIS DE PROMULGATION

Règlement no 347-18

1. Le conseil de Ville de Lac Sergent a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, le règlement numéro 347-18 : Règlement édictant les modalités d'affichage pour les avis publics.
2. Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

Fait à Lac Sergent, le 18^e jour du mois de janvier 2018.

**Josée Brouillette
Directrice générale et sec.-très.**